

## » LES ASC 2018 EN OCCITANIE : VOS DOTATIONS

Tranches (bulletin de salaire décembre 2017)	Dotation Agent	Dotation enfant 0 - 3 ans	Dotation enfant 4 - 18 ans	Dotation enfant 18 - 26 ans	Dotation enfant handicapé
A : de 0 à 19999 €	560 €	500 €	360 €	200 €	600 €
B : de 20000 à 24999 €	500 €	450 €	320 €	180 €	
C : de 25000 à 29999 €	440 €	400 €	280 €	160 €	
D : de 30000 à 34999 €	380 €	350 €	240 €	140 €	
E : de 35000 à 39999 €	340 €	300 €	200 €	120 €	
F : + de 40000 €	260 €	250 €	160 €	100 €	
<b>Modalités d'attribution des dotations</b>	<p>La Dotation sera au libre choix de l'agent : (possibilité de panachage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remboursement sur justificatifs</li> <li>- Chèques Vacances</li> <li>- Chèques ou cartes Cadhoc (maximum 160 €)</li> <li>- Kadéos</li> <li>- Coupons sport</li> <li>- Chèques Culture</li> <li>- Cagnotte sur les vacances CE</li> <li>- Billeterie Meyclub sur le site du CE : <i>le prix des activités (cinéma, spectacles, musées, parcs...) peut être déduit directement de la dotation</i></li> </ul>	<p>L'agent pourra panacher sa demande de dotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur justificatifs de dépenses garde d'enfant</li> <li>- Chèques Vacances</li> <li>- Chèques Cadhoc (maximum 160 €)</li> <li>- ou Chèques Culture</li> </ul> <p>Un chèque naissance « Aubert » de 100 € en supplément devra être demandé auprès du CE</p>	<p>L'agent pourra panacher sa demande de dotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remboursement sur justificatifs</li> <li>- Chèques Vacances</li> <li>- Chèques Culture</li> <li>- Chèques Cadhoc (maximum 160 €, et uniquement si l'enfant a moins de 16 ans au 31/12/2018)</li> </ul>	<p>Cette dotation sera versée sur présentation d'un certificat de scolarité ainsi que pour les enfants en contrat d'apprentissage ou d'alternance.</p> <p>Dotation sous forme de Chèques Culture.</p>	<p>Dotation Forfaitaire de 600 Euros délivrée aux enfants de 0 à 26 ans, reconnus en situation de handicap via la MDPH à 50% et rattachés fiscalement à l'agent de Pôle emploi</p> <p>Dotation complémentaire de la 'dotation enfant' et proratisée selon la date de reconnaissance M.D.P.H.</p>

- Pour les agents en CDD : le montant est calculé au prorata temporis (durée du contrat en mois pleins) sur base de la tranche A

## » DETERMINATION DES REGLES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Peuvent bénéficier des dotations :

### Les agents en CDI

Les agents en CDI et les agents en CDI « non payés » : CIF, congé parental, maladie non payée par l'employeur

### Les agents en CDD

La « dotation agent » sera calculée au prorata temporis et basée sur la Tranche A.

Les commandes se font au fil de l'eau. Pensez à fournir vos renouvellements de contrats au fur et à mesure.

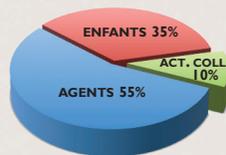
**Le Revenu Pôle Emploi 2017 (Bulletin de Salaire de Décembre 2017) sera l'élément retenu pour l'attribution des dotations. Le BS devra impérativement être fourni.**

Le SNU était pour une prise en compte de l'ensemble des revenus du foyer, du nombre d'enfants composant la famille, de la situation des femmes isolées...

## » REPARTITION DES DOTATIONS

Le budget 2018 c'est 4 015 570 € :

- 55 % pour les agentes et agents
- 35 % pour les enfants
- 10 % en activités collectives



- 4 % : voyages : long et moyens courriers – courts séjours et weekend avec nuitée
- 2 % : secours exceptionnels (en lien avec les ASST)
- 1,5 % : colonies de vacances & séjours linguistiques
- 1 % : carte CE
- 0,7 % : billetterie
- 0,7 % : activités de loisirs (à la journée)
- 0,1 % : mécénat pour des activités initiées par les agents

**CARTE CE** (prestataire MEYCLUB) : intégrée sur le site du CE, mise en place avec envoi des commandes au domicile des agents sans frais.

### VOYAGES - BILLETTERIE

Il a été voté le principe de mettre en œuvre un panel de prestations annuelles qui regroupent : 1 long courrier – 1 ou plusieurs moyen-courriers et courts séjours – 2 weekends avec nuitée avec pour objectif la découverte de la région Occitanie.

### PRESTATIONS À VENIR

Les loisirs, la billetterie, les colonies de vacances et les séjours linguistiques, les secours, la carte CE associée à Meyclub et le mécénat sur des actions mises en place par les agents seront communiqués ultérieurement.

### POUR LES SECOURS EXCEPTIONNELS :

Se rendre sur la page intranet Occitanie → onglet ressources humaines en choisissant son territoire → cliquer sur le service social → vous y trouverez les coordonnées des assistantes & assistants sociaux

### LE SITE DU CE

<https://www.occepe.fr>

### SNU OCCITANIE

[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

 [www.facebook.com/snupeoccitanie](https://www.facebook.com/snupeoccitanie)

 [@snupefsulrmp](https://twitter.com/snupefsulrmp)

# ASC OCCITANIE

## Activités Sociales et Culturelles 2018



**POUR VOUS INFORMER SUR QUEL SYNDICAT COMPTEZ-VOUS ?**



**PÔLE EMPLOI FSU OCCITANIE**

**Le syndicat qui a du mordant !**

